



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021 A 20H

**Étaient présents :** M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Françoise BOISSE, Laurent BRUERE, Evelyne GAUTIER, Michel PERDEREAU, Mary VOISIN, Florence DEPUICHAFFRAY, Jacky CORMIER, Julien PALIN, Romain BARRAULT, Mathieu REDOUIN, Florence GAUTHIER, Philippe DESIRE, Didier BUTTIEU, Jacqueline ESTIVAL, Charlotte LOISEAU, Nelly GUILLABEAU, Alain RICHEL, Maud LAMBERT formant la majorité des membres en exercice

**Absents ou excusés :** Mesdames et Messieurs Sylvie PITOU, Laurence DANTAN, Joseph D'ORSO.

Madame Florence GAUTHIER a été élue secrétaire.

### **Délibération n° 2021 – 56 :**

#### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement : année 2020**

Le Cabinet d'Etudes Dupuet, missionné par le conseil municipal, a présenté le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune déléguée d'Oucques. Celui-ci a été approuvé par le conseil municipal.

### **Délibération n° 2021 –57 :**

#### **Toilettes place du petit marché : choix des entreprises**

Suite à la décision de rénover les toilettes de la place du petit marché, le conseil municipal retient les offres de M. Tavares pour la maçonnerie pour un montant de 6 666,66 € HT et l'entreprise Toilitech pour le bloc sanitaire pour un montant de 28 000 € HT.

### **Délibération n° 2021 – 58 :**

#### **Vidéo-protection : extension du réseau**

Le conseil municipal décide d'installer 2 nouvelles caméras (place du petit marché et rue de l'église) et retient l'offre de la société SRTC pour un montant HT de 6 602,31 € .

### **Délibération n° 2021 – 59 et 60 :**

#### **Schéma directeur Assainissement**

La commune doit refaire le schéma directeur de son assainissement et décide de retenir le bureau d'études Dupuet pour une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour un montant de 9 020 € HT. Le conseil décide de faire une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et du département pour le financement du schéma.

### **Délibération n° 2021-61 :**

#### **Taxe aménagement**

Le conseil municipal maintient les taux de 2 % pour la commune déléguée d'Oucques et 1 % pour les communes déléguées de Baigneaux, Beauvilliers et Ste Gemmes. Les locaux à usage industriel et artisanal, et les maisons de santé seront exonérés de cette taxe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Délibération n° 2021-62 :**

**Attribution du conseil municipal au Maire : complément**

En complément de la délibération du 3 juin 2020, le conseil municipal délègue au Maire les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Délibération n° 2021 – 63 :**

**Communauté de Communes Beauce Val de Loire : convention de mise à disposition**

Le conseil municipal valide la convention avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition pour l'intervention des services techniques de la commune sur des compétences communautaires

**Délibération n° 2021-64 :**

**Vente d'un enrouleur**

Le conseil municipal décide de vendre au CSO Football l'enrouleur du stade pour un montant de 1700 € et celui-ci sera sorti de l'actif.

**Délibération n° 2021 - 65 :**

**Subvention communale au Syvose**

Le conseil municipal décide de reverser les 1 700 € de vente de l'enrouleur au Syvose pour le financement de l'arrosage automatique du stade d'honneur.

**Délibération n° 2021 – 66 :**

**Subvention communale**

Le conseil municipal décide de verser une subvention au Centre de Formation des Apprentis de 480 € pour les 6 élèves domiciliés sur la commune.

**Délibération n° 2021 – 67 :**

**Mise à disposition des équipements sportifs : convention**

Le conseil municipal accepte de passer une convention avec la fédération française de football pour la mise à disposition des équipements sportifs.

**Délibération n° 2021 – 68**

**Eclairage du terrain de pétanque**

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise SPIE de Blois pour un montant de 6 479,80 € HT pour l'installation de 2 mâts d'éclairage équipé chacun d'un double projecteur.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 22 septembre 2021

Le Maire,



Mairie d'Oucques

5 rue de la Salle – OUCQUES - 41290 OUCQUES LA NOUVELLE

Tél : 02 54 23 11 00 – contact@oucqueslanouvelle.fr